



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Identificateur du produit :** 0505– Force Stripper      **Catégorie SIMDUT :** D2B, E  
**Utilisation du produit :** Nettoyant  
**Numéros des codes du produit:** 69991, 69992  
**Numéro de FS :** 0505

**Nom et adresse du fournisseur :**  
 Pro-Link Canada  
 Box 67082, 421 Richmond Road  
 Ottawa, ON K2A 4E4  
 (613) 722-0798

**Nom et adresse du fabricant :**  
 Se reporter au fournisseur.

**N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666**

### SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL<sub>50</sub> mg/kg orale/rat</u>	<u>DL<sub>50</sub> mg/kg peau/lapin</u>	<u>CL<sub>50</sub> ppm inh./rat</u>
Monoéthanolamine,	141-43-5	3-7	1720	1000	n/d
Éther de monobutyl de éthylène-glycol	111-76-2	15-40	470	220	770 ppm/7h

### SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

\*\*\*EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ\*\*\*

**Voies d'entrée :** Inhalation, ingestion, contacts cutané et oculaire.

**Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :**

*Inhalation* Irrite modérément les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Cause une irritation en case d'inhalation du produit sous forme de brouillard ou d'une concentration élevée de vapeurs. Une exposition excessive peut provoquer des irritations aux voies respiratoires supérieures (nez et la gorge). Éther butylique d'éthylène-glycol : Chez l'homme, les symptômes peuvent inclure le mal de tête. Chez l'animal, des effets ont été rapportés aux organes suivants : Sang (hemolysis), effets secondaires au rein et foie. Les globules rouges humaines ont montré pour être sensiblement moins sensibles au hemolysis que ceux des lapins ou des rats.

*Contact cutané* : Dangereux en cas de contact cutané. Peut causer une lésion des tissus. Les effets peuvent être retardés.

*Contact oculaire* : Le contact peut causer une lésion cornéenne ou la cécité.

*Ingestion* : Nocif ou fatal si avalé. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

**Effets de l'exposition à long terme (chronique) :** Se reporter à la section 11. **Autres dangers importants :** Aucun rapporté. Éther de butyle d'éthylène-glycol: À long terme des études animales, augmentation modeste mais significative des tumeurs ont été observées dans la souris, mais pas les rats. Les effets ne sont pas crus être pertinents pour l'homme, si le matériel est géré conformément aux industrielle de manipulation, expositions ne devraient pas poser de risque pour l'homme. A été toxiques pour le f tus chez les animaux de laboratoire à des doses toxiques à la mère. Études sur l'animal, effets sur la reproduction ont seulement été vu à des doses qui produit la toxicité importante à l'animal parent.

### SECTION 4 — PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Contact cutané :** Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Contact oculaire :** Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes.

**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.

#### SECTION 5 — MARCHÉ À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

**Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité :** Brûlure de mai. Contient le liquide combustible.

**Point d'éclair (méthode) :** Sans objet. °C (°F)

**Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) :** s/o

**Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) :** s/o

**Données d'explosibilité :** *Sensibilité aux chocs :* Insensible. *Sensibilité aux décharges électrostatiques :* Insensible.

**Propriétés oxydantes :** Aucune.

**Température d'auto-inflammation :** Aucune.

**Moyen d'extinction adéquat :** Approprié aux produits environnants qui sont en combustion.

**Équipement/Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies :** n/d

**Produits de combustion dangereux :** n/d

#### SECTION 6 — REJETS ACCIDENTELS

**Protection personnelle :** Porter un équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions environnementales :** Aucune précaution spéciale n'est requise.

**Marche à suivre/Nettoyage en cas de déversement :** Récupérer et réutiliser le plus de produit possible.

**Matières interdites :** Aucune connue.

#### SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention sécuritaire :** Le produit est corrosif. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié, y compris des gants de caoutchouc.

**Exigences en matière d'entreposage :** Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles (se reporter à la section 10).

**Matériaux d'emballage spéciaux :** s/o

#### SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

**Ventilation et mesures d'ingénierie :** Une ventilation mécanique devrait être suffisante.

**Protection respiratoire :** Normalement pas nécessaire.

**Gants de protection :** Caoutchouc.

**Protection oculaire :** Lunettes de sécurité ou lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Autre matériel de protection :** Tablier et tout autre équipement selon les exigences des normes de lieu de travail

#### SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Forme physique, couleur et odeur :** Brun, eau-comme le liquide, odeur butylique

**Seuil de l'odeur :** n/d

**pH :** 12,5 (+/-0,2)

**Point d'ébullition :** n/d

**Point de fusion/congélation :** n/d

**Pression de vapeur :** n/d

**Solubilité dans l'eau :** Très soluble

**Coefficient de partage huile/eau :** n/d

**Densité ou densité relative (eau = 1) :** 0,975

**Densité de vapeur :** s/o

**Composés organiques volatils (COV) :** n/d

**Taux d'évaporation :** n/d

**Solides :** 3%

**% de matière volatile selon le poids :** n/d

#### SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

**Stabilité et réactivité :** Normalement stable.

**Conditions à éviter :** Le contact accidentel avec l'eau et l'humidité. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

**Matières à éviter :** Acides forts, métaux réactifs

**Produits de décomposition dangereux :** Vapeurs caustiques, oxydes d'azote, gaz d'hydrogène.

### SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**DL<sub>50</sub> :** Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

**CL<sub>50</sub> :** Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

**Limites d'exposition :** ACGIH-TLV

**Cancérogénicité :** Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

**Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction :** Aucun renseignement n'est disponible en ce qui a trait à la tératogénicité, la toxicité pour la reproduction ou la mutagénicité chez les personnes ou les animaux.

**Sensibilisation à la matière :** Aucune rapportée.

**Maladies aggravées par l'exposition :** Maladies cutanées.

**Matières synergiques :** Aucune connue.

### SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement :** Le produit est corrosif. Le pH (alcalinité) élevé de la matière est nocif pour la vie aquatique.

### SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Élimination :** Réutiliser la matière si possible.

**Méthodes d'élimination :** Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

### SECTION 14 — RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

**Appellation réglementaire :** TMD – Liquide corrosif, de base, organique, n.s.a., (éthanolamines), classe 8, UN3267, groupe d'emballage III

**Note :** L'appellation réglementaire est fournie à titre de renseignement seulement. Elle ne tient pas compte des dimensions de l'emballage, des modes de transport et des autres circonstances particulières. Les règlements appropriés devraient être cités comme référence. La manutention et le transport des matières/marchandises dangereuses doivent être effectués par un personnel qualifié seulement.

### SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

**Renseignements SIMDUT :** D2B, E

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

### SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Préparée pour :** Pro-Link Canada

**N° de téléphone :** (613) 722-0798

**Date de préparation :** Le 26 novembre 2013

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2001.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques de fournisseurs des matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet                      n/d Non disponible

MV/mt